

APPEL A CANDIDATURE

N° 2022-CIT-005

Cahier des charges C.D.C

LA GUINGUETTE DE LA CITADELLE A GHINGHETTA DI A CITADELLA

Maître de l'ouvrage :

SPL AMETARRA

Adresse : Citadelle Miollis – Bd Danielle Casanova 20000 Ajaccio

Téléphone : +33 (0) 4 95 74 06 62

Courriel : ametarra@ametarra.fr

Date de limite de réception des offres :

Le 19 Mai 2022 avant 12 heures.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – PRÉAMBULE	3
1.1 – La citadelle et son projet d’activation	3
1.2 – Le projet de l’espace guinguette	4
Chapitre 2 – DÉFINITION DE L’APPEL À CANDIDATURE	5
2.1 – Nature de l’appel à candidature	5
2.2 – Connaissance des lieux et des équipements	5
2.3 – Visite de site	7
Chapitre 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES	8
3.1 – Horaires	8
3.2 – Type d’offre	8
3.3 – Événement de lancement de la saison d’activation 2022	9
3.4 – Offre tarifaire	9
3.5 – Mode de gérance et redevance	9
3.6 – Communication	10
Chapitre 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	11
4.1 – Éléments nécessaires à la sélection des candidatures	11
4.2 – Éléments nécessaires au choix des candidatures	11
4.2 – Date de remise des candidatures	11
Chapitre 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE	12
5.1 – Jugement des candidatures	12
5.2 – Attribution du bail prairie	12
Chapitre 6 – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES	13
6.1 – Transmission sous support papier	13
6.2 – Transmission par voie électronique	13

CHAPITRE 1 – PRÉAMBULE

1.1 – La citadelle et son projet d'activation

Acquise par la Ville d'Ajaccio en 2019, la Citadelle Miollis, dont la première pierre a été posée en 1492 et qui n'a depuis cessé de se transformer, fait aujourd'hui l'objet d'un projet ambitieux et inédit d'aménagement, de valorisation et d'ouverture pour devenir un nouveau quartier ajaccien en plein cœur du centre-ville.

Ouverte au public depuis le 4 juillet 2021, elle constitue désormais un nouveau morceau de ville, ouvert sur le centre-ville et se raconte à travers de multiples témoignages et regards artistiques qui donnent lieu à des actions et manifestations culturelles.

Hé viva est le nom de cette démarche unique en Corse mais pas seulement car les autres tiers lieux qui sont ouverts au public le sont en amont de la phase projet. La citadelle d'Ajaccio restera ouverte pendant toute la phase chantier qui servira de support pour raconter sa transformation.

Dans le cadre de ce projet d'activation culturelle, artistique, économique et social, qui s'inscrit dans une **démarche d'urbanisme transitoire**, certains espaces de la citadelle sont ouverts au public et animés.

L'équipe projet a lancé un **appel d'offres adressé à des architectes designers pour l'aménagement extérieur d'un point de restauration rapide, de type guinguette**, afin de créer un espace dédié à la détente et aux rencontres au sein du site. Cet espace sera indiqué dans la nouvelle signalétique du site et fera partie intégrante de la vie quotidienne de la citadelle.

L'objet du présent appel à candidatures est l'exploitation de cette guinguette entre juin et octobre 2022.

1.2 – Le projet de l'espace guinguette

La Guinguette a été pensée comme un lieu de détente et de convivialité avec pour objectif de dynamiser et d'accroître la fréquentation des habitants sur le site. Il s'intégrera à la programmation de l'activation de la saison 2022 et sera un lieu incontournable des événements qui s'y dérouleront.

La SPL Ametarra a lancé un appel d'offres le 8 mars 2022 dédié à l'aménagement temporaire du site qui dessinera ce nouvel espace de restauration rapide.

Cet appel d'offre comprend un volet dédié à l'aménagement de l'espace extérieur de la buvette/guinguette de la citadelle Miollis, à savoir concevoir et produire:

- l'habillage d'un comptoir extérieur existant
- la création et la production de mobiliers extérieurs en matériaux de récupération, représentant une vingtaine de places assises
- un système d'ombrage

Les installations seront montées et installées sur site avant le 15 juin 2022 par l'équipe projet aménagement. Il sera possible d'organiser une rencontre entre la structure occupante et l'équipe lauréate chargée de l'aménagement de la terrasse de la guinguette.

CHAPITRE 2 – DÉFINITION DE L'APPEL À CANDIDATURE

2.1 – Nature de l'appel à candidature

La SPL Ametarra lance le présent appel à candidature pour assurer l'exploitation de "a ghinghetta" au sein de la Citadelle Miollis.

Le présent appel à candidature comprend :

- l'exploitation de la guinguette
- la mise en œuvre d'une carte et d'une offre tarifaire adaptée au site et au concept d'urbanisme transitoire
- la possibilité d'ouvrir et d'assurer un service le soir et/ou des formules apéritifs/tapas à raison d'une soirée par semaine jusqu'à 22h. La structure exploitante aura la possibilité de proposer une carte différente, et d'animer la guinguette en accord avec la SPL et en cohérence avec la programmation du site.
- la gestion (rangement du mobilier, ramassage des déchets) de l'espace extérieur et des équipements présents sur le site (le comptoir extérieur, les espaces de réserve et l'espace cuisine, ainsi que le matériel qui s'y trouve).

2.2 – Connaissance des lieux et des équipements

La structure occupant et gestionnaire de la guinguette disposera de l'espace et du matériel suivant (cf : plan ci-dessous)

Situé place basse dans l'enceinte de la citadelle Miollis, l'espace terrasse extérieur de la guinguette s'étend sur environ 100 mètres carrés.

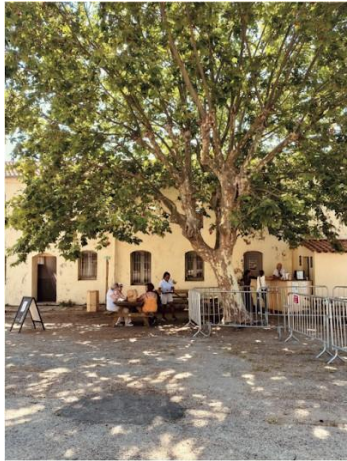
Capacité : 20 places assises environ.

- 1 comptoir d'angle extérieur en bois : longueur :2,50 mètres profondeur : 66 cm
- 1 réserve de stockage située à côté de la terrasse d'une surface de 9 mètres carrés.

L'espace cuisine d'une surface totale de 12 mètres carrés (scindée en deux pièces de 6 mètres carrés chacune) est équipé du matériel suivant :

- réfrigérateurs top
- 1 congélateur à glace Miko
- 1 plan de travail (2 mètres de long)
- 1 évier
- meubles de rangement (type armoire et étagères) Des WC publics sont à disposition à proximité du lieu.

Un accès électrique aux normes est installé sur la terrasse, dans la cuisine et dans la réserve de stockage.



LA GUINGUETTE DE LA CITADELLE

PLACE BASSE/CITADELLE MIOLLIS



LA RESERVE
 (EXISTANTE)
 LE COMPTOIR
 (EXISTANT À HABILLER
 ET POSITIONNER)



ESPACE
 RÉSERVÉ AU
 MOBILIER DE
 BAR (À CRÉER)

ENVIRON 100 m2

LA CUISINE
 (DÉJÀ EQUIPÉE)



Avant la remise de sa candidature, la structure exploitante est réputée :

1. Avoir pris connaissance de tous les documents utiles à l'exploitation de l'espace.
2. Avoir procédé à une visite détaillée des lieux.

Par conséquent, les candidats sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière avoir une influence sur l'exploitation de la guinguette.

Les documents écrits ou dessinés, remis aux candidats, ne peuvent être considérés que comme des bases d'exécution.

Aucun candidat ne pourra donc arguer d'ignorances quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

2.3 - Visite de site

Avant la remise de leurs candidatures, les candidats doivent effectuer une visite de site afin d'apprécier les espaces mis à disposition, la situation au sein du site, les équipements et le matériel présents.

Cette visite est obligatoire et sera assurée par la SPL AMETARRA sur rendez-vous. Les candidats peuvent en complément venir aussi librement à la citadelle qui est ouverte tous les jours de 9h00 à 19h00.

CONTACT :

**Diane Lambruschini / diane.lambruschini@ametarra.fr
TEL : 04 95 74 06 62 / 06 26 03 57 43**

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio

CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES

- La structure exploitante ou l'équipe, dit "le restaurateur" doit pouvoir répondre aux exigences suivantes :
- Assurer une ouverture le matin pour un service de petit déjeuner, café
- Assurer le service du midi
- Assurer le bar en soirée dans le cadre de la programmation du lieu (1 soirée par semaine du 01 Juillet au 31 aout)

3.1 – **Horaires**

La structure exploitante assurera les horaires suivants :

- Tous les jours de 9h à 19h, 6j/7
- Une soirée par semaine jusqu'à 22h.

3.2 – **Type d'offre**

La structure exploitante devra répondre aux critères suivants :

Mettre en valeur les produits locaux autant dans la carte que dans les boissons, privilégier les circuits courts

- Faire preuve de créativité, raconter une histoire en lien avec la citadelle et sa situation, et faire référence au caractère du projet à travers les produits proposés, le nom de la carte, les thématiques pressenties pour les ouvertures en soirée, etc)
- Proposer une cuisine méditerranéenne, de type restauration rapide, fraîche et légère.
- Ne pas assurer la vente d'alcools forts. Seule la licence 3 est autorisée.
- Assurer une ouverture un soir par semaine jusqu'à 22h. Proposer une note à la SPL Ametarra concernant les menus et/ou une carte de tapas, ou autres propositions pour les ouvertures en soirée.
- Les structures roulantes légères de type carriole sont autorisées ponctuellement sur le site.

La SPL AMETARRA aura un droit de regard sur les politiques tarifaires et les propositions de carte.

3.3 – **Évènement de lancement de la saison d'activation 2022**

Date prévisionnelle de la soirée de lancement : 23 juin 2022

Horaires d'ouverture du site lors de la soirée : de 18h à 22h

La structure exploitante devra assurer :

- La mise en place et le service d'un cocktail institutionnel (de 18h à 19h) fourni par un traiteur qui sera pris en charge par la SPL AMETARRA .
- L'ouverture de la buvette au public de 19h à 21h incluant une carte et un stock suffisant, sur une jauge qui sera communiquée en amont par la SPL.

3.4 – **Offre tarifaire**

L'esprit du lieu doit être conservé et les consommations doivent rester abordables.

La SPL AMETARRA aura un droit de regard sur les politiques tarifaires et les propositions de carte.

3.5 – **Mode de gérance et redevance**

La structure lauréate de cet appel à candidature signera avec la SPL une Convention d'occupation précaire d'une durée de l'exploitation, à savoir du 23/06/2022 au 31/10/2022.

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire, la structure exploitante sera chargée de l'entretien de la terrasse, la cuisine et la réserve de stockage.

L'usage de la terrasse et du bar sont exclusifs à la structure occupante.

L'usage de la cuisine est exclusif à la structure occupante.

La structure occupante versera dans le cadre de la COP une redevance mensuelle à la SPL Ametarra.

Montant de la redevance mensuelle :

650€/ mois : exploitation terrasse équipées + (105 €/ mois : partie intérieure cuisine et réserve = 710 €/mois

3.6 - Communication

La SPL AMETARRA assurera la communication globale de la saison 2022 dans le cadre du projet d'activation de la citadelle. Cette communication sera relayée par la ville ainsi que par certains médias. Un document de communication sera demandé à la structure occupante :

- fiche descriptive de votre activité, (texte introductif sur l'enseigne, descriptif des produits proposés...)
- Les grands rendez-vous
- Tout autres éléments que vous jugerez nécessaire.

Cela permettra à la SPL Ametarra une communication plus fluide.

Le candidat retenu pourra assurer sa propre communication mais tous les supports et les affichages sur site devront être préalablement validés par la SPL Ametarra et respecter la charte graphique de la Citadelle afin d'assurer la cohérence du projet global

Toute communication sur les réseaux sociaux devra faire mention des comptes de la SPL Ametarra et de la Citadelle. (Présence sur facebook, Instagram et linkedin).

CHAPITRE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

4.1 – Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Les références et expériences des candidats

Une note d'intention de 10 pages maximum expliquant le projet proposé

- Présentation de la structure
- Note d'intention
- Prévisionnel
- Équipe et fonctionnement envisagé
- Description des types de menus et tarifs proposés (la carte pourra être affinée une fois le candidat retenu)
- Proposition d'un calendrier
- Documents administratifs (licence, 3 derniers chiffre d'affaires, Kbis)

Toutes les pièces remises dans le cadre de la candidature devront être rédigées exclusivement en langue française.

4.2 – Date de remise des candidatures

Les candidatures devront obligatoirement parvenir avant le :

Le 19 mai 2022 à 12h

CHAPITRE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE

5.1 – Jugement des candidatures

Tout dossier reçu après cette date et heure ne sera pas pris en considération.

Les candidatures seront sélectionnées au regard des critères objectifs suivants, classées par ordre de priorité décroissant :

- Faisabilité du projet, expériences et références, viabilité du modèle économique ;
- Favorisation des produits locaux, de circuits courts, donnant lieu à une cuisine méditerranéenne, fraîche et légère ;
- Compréhension des enjeux et qualité des intentions proposées pour l'exploitation de la guinguette dans le projet d'activation de la citadelle ;
- Cohérence de l'offre tarifaire des consommations ;

5.2 – Attribution de la convention d'occupation précaire

Le candidat retenu se verra attribuer un bail précaire pour la durée de l'exploitation pour cette saison 2022.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le bail précaire produira dans les conditions définies aux articles 50 et 52 du Décret 2016-360 relatifs aux Marchés Publics et dans un délai de 2 jours maximum à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Les attestations d'assurances (responsabilités civile professionnelle et décennale)
- Les pièces prévues aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 du Code du travail ;
- Les attestations et certificats sont délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

À défaut de produire ces documents dans le délai de 2 jours, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le bail ne lui soit attribué.

CHAPITRE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

6.1 – **Transmission sous support papier**

Les candidatures pourront être remises par courrier ou en main propre directement à la SPL Ametarra :

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio
TEL : 04 95 74 06 62

L'enveloppe devra indiquer clairement :

Exploitation de la guinguette de la Citadelle Miollis d'Ajaccio
Ne pas ouvrir

La date d'arrivée à la SPL faisant foi.

6.2 – **Transmission par voie électronique**

Les candidatures pourront être remises par voie électronique à l'adresse mail suivante :

diane.lambruschini@ametarra.fr / ametarra@ametarra.fr

N.B : Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 4h suivant votre envoi, cela signifie que votre candidature n'a pas été reçue par la SPL AMETARRA. Assurez-vous d'obtenir un accusé de réception.